

Considérations concernant la COVID-19 et l'activité physique

Remarque : Le contenu de la section Considérations concernant la COVID-19 et l'activité physique n'est pas de nature prescriptive, mais il aide plutôt les conseils scolaires et les écoles à prendre en compte les risques, les mesures de protection et les stratégies de traitement des risques associés à la COVID-19 pour commencer l'éducation physique de façon sécuritaire. Cette section sera mise à jour suivant l'évolution de la situation et du contexte des conseils scolaires et des écoles, ainsi que celle des politiques et des recommandations (ces informations représentent le contexte de l'Ontario en septembre 2020).

Cette section est un supplément aux normes de sécurité déjà publiées dans les Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation (NSOAPE) et fournit des considérations de sécurité renforcées spécifiques à la COVID-19 pour l'éducation physique et les activités intra-muros. Pour assurer un plan de réouverture sécuritaire qui prévoit la possibilité pour les élèves de participer à l'activité physique, les écoles sont encouragées à revoir :

- Les politiques et procédures de votre conseil scolaire portant sur la sécurité concernant la COVID-19 et l'activité physique;
- Les Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation (NSOAPE) pour connaître les exigences minimales de sécurité en matière d'activité physique;
- Cette section intitulée Considérations concernant la COVID-19 et l'activité physique indiquant des mesures de sécurité renforcées spécifiques à COVID-19; et
- Les **Considérations en matière de sécurité pour l'éducation physique à distance** (y compris les considérations concernant la COVID-19) pour des considérations de sécurité renforcées spécifiques à l'apprentissage à distance.

Les informations fournies dans cette section sont conformes aux directives du ministère de l'Éducation et du ministère de la Santé de l'Ontario, aux exigences des NSOAPE d'Ophea, ainsi qu'aux **Directives relatives à la COVID-19 à l'intention des écoles de la maternelle à la 12e année** du gouvernement du Canada, et les messages clés de l'étude d'EPS Canada **La pandémie de COVID-19 : retour à l'école - Lignes directrices pour l'EPS au Canada** et des **Nouveaux protocoles de santé relatifs à l'éducation physique et à la santé - Idées pour la gestion**.

Cette section comprend :

- **Considérations concernant la COVID-19 et l'éducation physique**

- **Considérations concernant la COVID-19 et les activités intra-muros**
- Considérations concernant la COVID-19 et les sports interscolaires (à venir)